



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 février 2021

OBJET :

DE-21-02-1-08) APPELS A PROJETS DE L'ADEME ET DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU TITRE DU FONDS FRICHES POUR LA DEPOLLUTION ET LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE SAINT-EXUPERY

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 28 janvier 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : Mme MARTIN (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SÉGURET), M. LAFON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme BOILOT (pouvoir à M. CAMELOT), Mme HAUCHEMAILLE (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210210-lmc1H8109H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/02/2021
Date de Publication : 15/02/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour l'année 2021 ;

Vu la délibération n°2021-1-5-2-12 du Département du Val-de-Marne en date du 8 février 2021 autorisant le Président du Conseil départemental à répondre aux appels à projets de l'Ademe et du Ministère de la Transition Ecologique au titre du fonds friches (Plan de relance de l'État) ;

Considérant la décision du Département du Val-de-Marne de reconstruire le collège Saint-Exupéry à Vincennes après dépollution du site ;

Considérant le plan de gestion de la dépollution élaboré par le Département ;

Considérant, dans le cadre du Plan de relance, le lancement de l'édition 2021 de l'appel à projet de l'Ademe sur « la reconversion des friches polluées » et le lancement de l'appel à projet régional relatif au « recyclage foncier des friches pour l'aménagement en Île-de-France » ;

Considérant que la Ville de Vincennes, en association avec le Département, souhaite déposer un dossier dans le cadre de ces appels à projets pour l'opération de dépollution et de reconstruction du collège Saint-Exupéry ;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 01 février 2021,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à déposer, en association avec le Département du Val-de-Marne, un dossier dans le cadre des appels à projets de l'Ademe et du Ministère de la Transition Ecologique au titre du fonds friches pour l'opération de dépollution et de reconstruction du collège Saint-Exupéry.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé